

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

POLYNÉSIE FRANÇAISE

PARAISANT LE 15 ET LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Matahiti 115
N° 27

TE VEA A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 22
no Novema 1966**ABONNEMENTS**

	Un an	Six mois (Francs Pacifique)	3 mois
Polynésie française.	450 fr.	240 fr.	130 fr.
France et territoires d'Outre-mer.....	470 fr.	250 fr.	135 fr.
Etranger.....	600 fr.	350 fr.	200 fr.

PRIX DU NUMERO :

Polynésie, France et T.O.M. : 25 fr. — Etranger : 35 fr.
Les demandes d'abonnement et d'annonces devront être adressées au Chef de l'Imprimerie à Papeete.
Les abonnements et les annonces sont payables d'avance.
Les annonces doivent parvenir à l'Imprimerie au plus tard 6 jours ouvrables avant la parution du journal.

ANNONCES ET AVIS

Annonces judiciaires, commerciales et annonces diverses : la ligne..... 30 fr.
Les mêmes renouvelées : la ligne..... 15 fr.
Publications de sociétés philanthropiques, littéraires, scientifiques, sportives, etc.. 15 fr.
C.C.P. Papeete N° 1139 — B.P. N° 117

SEANCE D'OUVERTURE

de la

SESSION BUDGÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE TERRITORIALE

de la Polynésie Française, le Mardi 11 octobre 1966.

DISCOURS

de Monsieur Jacques TAURAA

PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE TERRITORIALE

Monsieur le Gouverneur,

Mesdames,

Messieurs,

Je ferai, pour commencer, un très bref survol des opérations essentielles entreprises par l'Assemblée Territoriale durant l'exercice écoulé.

L'un des événements marquants de ces dernières années a été la création de deux nouvelles communes, à qui l'Assemblée a manifesté son intérêt en votant des subventions de démarrage. Le Conseil de Gouvernement, en accord avec l'As-

semblée, vient de créer une Société Mutuelle de Développement Rural, à Pueu. Cette expérience, associée à celle des nouvelles communes, permettra de mettre au point la formule qui donne aux citoyens les moyens, l'habitude, l'expérience, de gérer leurs intérêts particuliers, au sein des collectivités les plus proches d'eux.

Cette dernière formule, associée aux expériences en cours aux Australes et aux Gambier, dont l'objet est la culture maraîchère, à celle de Rangiroa pour la pêche dans les îles Tuamotu, permettra de dégager les conclusions d'une véritable action coopérative en milieu rural. D'ores et déjà, elles permettent de situer les difficultés d'ordre pédagogique, psychologique et technique qu'il a fallu résoudre. L'expérience des Australes est pleine d'enseignements. L'un des problèmes techniques, celui des transports, a été résolu au prix d'un monopole d'exploitation. Quelques difficultés de détail se présentent, qui risquent d'en compromettre l'application. Une étude de la question serait nécessaire.

En ce qui concerne le secteur rural, l'une des carences à laquelle l'Assemblée souhaitait apporter une solution demeure :

celle de la formation pédagogique des agriculteurs. Il ne servirait à rien d'établir des plans quinquennaux, si les hommes appelés à y jouer un rôle n'étaient formés ! On peut donc regretter que la mission du psycho-pédagogue du B.D.P.A. n'ait abouti qu'à la formation de deux instituteurs de classes rurales terminales, dont la création a été voulue par l'Assemblée.

Nous estimons, en effet, que l'action pédagogique, l'action psychologique, doivent être menées de pair avec les solutions techniques qu'il convient d'apporter à telle ou telle branche de l'activité productrice, soit rurale, soit de la pêche.

L'Assemblée a bien préconisé une politique d'aide au secteur rural (primes, engrais, etc...) si touché par les activités nouvelles, si en retard tant au point de vue du niveau de vie que du point de vue de l'organisation professionnelle et de la formation professionnelle : elle a bien voté les crédits de soutien de toute nature, mais si l'action que je viens de rappeler n'est pas menée de façon coordonnée, il n'y aura pas de progrès réel.

Toujours dans le sens de ses préoccupations relatives au secteur rural, l'Assemblée Territoriale a préconisé l'installation d'une huilerie. Le projet est en bonne voie. Mais, il pose désormais celui de la desserte des îles. Si l'on veut en effet que cette installation produise tous les effets directs ou indirects qu'on en attend, la réforme de l'armement devient essentielle. Cette question, l'Assemblée tient à l'examiner dès cette session.

Il est un autre secteur d'activité, celui des travailleurs salariés, pour lequel l'Assemblée a manifesté sa sollicitude : elle a demandé le relèvement du taux des allocations familiales, elle a institué un régime de prévoyance sociale sur les maladies et opérations des travailleurs salariés. Ce régime leur assure les soins et, pendant la durée d'une immobilisation du travailleur, son salaire lui est servi.

Elle entend porter son effort, pour les années à venir, sur la formation professionnelle. C'est la raison pour laquelle la Commission Permanente a adopté une proposition de son Président, tendant à obtenir, de la Métropole, l'extension à la Polynésie de la loi-programme de formation professionnelle.

Enfin, pour les vieux travailleurs, l'Assemblée souhaiterait voir leur allocation augmentée de 3.000 à 4.000 francs par mois. D'autre part, il serait souhaitable que des pavillons leur soient réservés dans les nouveaux lotissements à des conditions particulières à déterminer. Il importe en effet que les vieux gardent leur place dans la société et qu'ils ne soient pas relégués dans quelque asile. Cette dernière formule, améliorée, pourrait convenir aux impotents.

C'est cependant pour la fonction publique que l'Assemblée a accompli le plus gros effort : modernisation des immeubles, équipement fonctionnel des bureaux, installation mécanographique aux services des Finances. Cet effort, tendant à améliorer le cadre dans lequel se passe la vie laborieuse des fonctionnaires, sera poursuivi pour les services encore mal logés.

A cet effort s'est ajouté celui, particulièrement considérable, qui a eu pour but l'amélioration des soldes de la Fonction Publique. Il en est résulté des charges très lourdes pour le budget, charges que l'Assemblée aura à examiner. Cependant, l'intégration, si elle permet d'assurer la stabilité, la promotion au sein de la Fonction Publique, n'allège encore que fort peu les charges publiques.

C'est donc au regard de la participation de l'Etat à ces charges qu'il y aura lieu d'intervenir auprès du Gouvernement de la République, comme il y aura lieu de veiller à la composition du décret d'application de la loi portant création de corps d'Etat pour l'administration de la Polynésie Française. J'apprécierai que la création des corps de catégorie A soit examinée de façon objective, afin d'assurer aux jeunes du pays leurs chances maxima de promotion.

Les problèmes qui viennent d'être évoqués sont considérables, mais il y a lieu de souligner l'effort sans précédent consenti par l'Assemblée en faveur de la jeunesse. Si l'Etat, pour sa part, projette d'investir 500 millions pour l'enseignement secondaire classique et technique, le Territoire affecte dès cette année près de 150 millions en constructions nouvelles pour les classes primaires publiques, les cantines, les sanitaires, les logements d'instituteurs.

L'enseignement privé, plus modestement, bénéficie de cet effort. L'Assemblée a cependant, d'année en année, tenu à améliorer la situation matérielle des maîtres de cet enseignement. Si les rémunérations sont encore fort éloignées de celles de la Fonction Publique, elles sont cependant comparables à celles des autres secteurs de l'activité économique, et c'est là un sujet de satisfaction. La question préalable du Président de la Commission Permanente, à ce sujet, constitue encore une amélioration.

Par contre, pour ce qui concerne les constructions, l'aide du F.I.D.E.S., section générale, loin de suivre la progression des besoins, s'est amenuisée. Je rappelle donc au représentant de l'Etat les interventions formulées tant par l'Assemblée que par le Conseil de Gouvernement pour que cette aide soit accrue.

L'Assemblée, comme le Conseil de Gouvernement, a demandé que la période de service militaire soit mise à profit pour que les jeunes polynésiens reçoivent une formation de base et fassent l'apprentissage d'un métier, ou bien se perfectionnent dans celui qu'ils possèdent. L'expérience de Fontenay-le-Comte et d'Alençon est concluante. Aussi, j'insisterai pour que le service militaire adapté soit instauré en Polynésie pour que le maximum de jeunes profitent d'une formation si essentielle dans les conditions actuelles de notre temps.

La formation professionnelle, sur laquelle on n'insistera jamais assez, doit intéresser toutes les activités propres au Territoire : tourisme, pêche, cultures, élevage, artisanat, industries diverses, etc...

Si l'Assemblée s'est préoccupée d'aider tous les travailleurs des secteurs de l'activité territoriale, si elle a cherché à organiser certaines d'entre elles, si elle s'est souciee de former

les jeunes pour le rôle qu'ils tiendront dans l'économie, dans la société polynésienne qui se crée, elle a voulu aussi créer l'infrastructure de l'industrie qui doit être l'une des plus importantes. Je veux parler du tourisme.

Donnant l'exemple, elle a acheté le domaine d'Outumaoro, au moyen d'un prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette prévoyance nous permettra la création d'un complexe touristique et socio-éducatif complet. Sa mise en valeur sera assurée par l'Office du Tourisme.

Mais il fallait, en plus de la structure administrative nécessaire au développement du tourisme, rôle imparti à l'Office du tourisme, créer une législation favorable aux investissements. L'Assemblée a, en conséquence, voté le régime fiscal de longue durée, ainsi que les aménagements fiscaux exonérant de droits les constructions contribuant à l'aménagement touristique. Le code des investissements y répond.

Toutefois, le développement de l'infrastructure touristique, pour être harmonieux, devait s'opérer selon un plan d'ensemble, dont font partie les plans d'urbanisme de Papeete et de Pirae. Les études restent à faire pour un plan d'aménagement du Territoire, de façon à sauvegarder notre merveilleuse richesse - la beauté - ou à la restituer là où la maladresse ou le désordre l'ont dénaturée. C'est une des tâches assignées à l'Office du tourisme et qui doit recevoir la sanction de l'Assemblée.

Toutes ces activités s'insèrent dans les limites du plan quinquennal dont la première étape s'achève cette année. Cependant, si le Service des Travaux publics, dont la participation aux réalisations matérielles est importante, a été doté des moyens matériels et financiers nécessaires à sa tâche, il se heurte à la difficulté du recrutement de personnel technique. L'école des travaux publics, dont la création répond à la préoccupation générale de formation professionnelle, doit résoudre cette grave difficulté.

L'expérience de ces dernières années montre que l'étendue des tâches, leur complexité, exigent une conception nouvelle de l'organisation administrative. Il est indispensable qu'il existe une coopération entre les services de formation (Enseignement, formation professionnelle) et les services d'exécution ou de vulgarisation (Travaux publics, Agriculture, Elevage, Pêche) d'une part, et d'autre part avec les services de contrôle, de financement, de conception (Affaires Economiques, Finances, Plan, Inspection Administrative).

Je pose le problème en vous demandant, Monsieur le Gouverneur, d'y apporter toute votre attention. Il est en effet évident que l'action de tous les agents du plan doit être coordonnée et ordonnée au but à atteindre.

Je terminerai ces considérations par le rappel du nouveau code de procédure civile, que l'Assemblée a adopté dans sa dernière session. Cette codification de la réglementation en

matière de procédure civile était rendue nécessaire. L'éparpillement des textes rendait difficile la tâche des juristes. Leur adaptation aux conditions actuelles de la vie s'imposait. J'adresserai, à cette occasion, à Monsieur le Président BONNEAU, mes remerciements pour la tâche qu'il a entreprise.

Au cours de la session qui s'ouvre, l'Assemblée aura un certain nombre d'affaires à examiner. Certaines d'entre elles font corps avec les objectifs du plan : il s'agit de la création de juridictions foncières, de la réglementation en matière foncière, de la réorganisation des transports maritimes interinsulaires, du code d'aménagement du Territoire. La réglementation des loyers des locaux commerciaux, artisanaux et professionnels est à l'étude. Le nouveau régime des bourses de formation professionnelle sera examiné et délibéré très rapidement.

J'ai évoqué, au cours de mon exposé, les principaux points de la politique économique et sociale entreprise par l'Assemblée. Il en est un autre sur lequel j'ai eu l'occasion d'insister à plusieurs reprises et sur lequel je reviendrai : c'est sur l'importance des études techniques, économiques ou sociales. Il en a été entrepris sur l'agriculture et dont les conclusions sont en cours d'application ; il en a été entrepris sur la formation rurale au niveau des classes terminales qui risquent d'être perdues, faute de coordinations nécessaires ; il en a été entrepris sur la pêche en haute mer ; il en a été entrepris sur la coopération, etc...

Si ces études restent isolées, si elles ne s'insèrent pas dans un ensemble, si elles ne se traduisent pas par une action coordonnée et ordonnée au but que l'on s'est donné, elles auront été faites en pure perte.

Il conviendrait, en outre, que les études socio-économiques demandées par la SEDES soient exécutées sans tarder, non seulement pour déterminer les éléments d'un SMIG plus fidèle aux variations du coût de la vie, mais également pour connaître les niveaux de vie, la consommation, les budgets familiaux, la production, les circuits, tous les éléments nécessaires à une meilleure connaissance de l'économie de notre pays, à l'établissement des comptes économiques et enfin à la conception et à l'exécution des plans de développement. Ces études permettraient en sus — et ceci est capital dans la conjoncture actuelle — de freiner la hausse des prix.

Enfin, préoccupée par les problèmes de l'habitat, l'Assemblée a toujours insisté sur l'aménagement urbain (eau, voirie, électricité). Elle a préconisé pour les familles aux ressources modestes, la création d'un fonds spécial de l'habitat.

Vive la Polynésie française !

Vive la France !

DISCOURS

de Monsieur le Gouverneur Jean SICURANI

CHEF DU TERRITOIRE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Monsieur le président,

Mesdames, messieurs,

Depuis la fin de votre précédente session, il y a bientôt six mois, le Territoire a été le théâtre de grands événements : la France a procédé dans le Pacifique à une première série d'expérimentations nucléaires ; le général de Gaulle, dix ans après son premier voyage, a effectué dans nos îles la première visite officielle que jamais président de la République ait rendue à la Polynésie Française.

Pendant tout ce temps, Tahiti s'est trouvé portée sur la scène du monde. Tous les feux de l'actualité, ou presque, se sont tournés vers nous. La curiosité, il est vrai, n'était pas toujours pure ; l'intérêt, souvent, n'allait pas sans arrière-pensée. A la façon quelquefois qu'on avait de nous ausculter, on aurait même pu croire que nous étions bien malades, et d'une de ces maladies qui ne présagent rien de bon.

Nous en sommes fâchés pour tous ces mauvais augures, qui se seraient volontiers transformés en guérisseurs : la Polynésie se porte bien. Elle montre même, à qui regarde comme il faut, la vigueur, l'appétit et les facultés d'adaptation de la jeunesse. Les événements dont je parlais à l'instant viennent de le mettre tout particulièrement en lumière. Car cette première campagne d'expérimentations ne posait pas des problèmes dans les seuls domaines de la technique, de la logistique et de la sécurité. Une population qui s'accroît d'un coup de quelque dix mille habitants, la présence dans nos eaux d'une flotte nombreuse, les mouvements, le ravitaillement, la vie enfin, sous toutes ses formes, de cette importante communauté de militaires et de techniciens : tout cela suscitait chez les responsables et dans l'opinion des préoccupations dont il est arrivé jusqu'à votre assemblée de se faire l'écho.

Eh bien ! que voyons-nous, maintenant que cette fameuse campagne est terminée, et terminée après une série ininterrompue de succès, qui font honneur à la science et à la technique de notre pays ? Les esprits les plus prévenus sont bien obligés de convenir de ce succès, de convenir aussi que la santé des populations — autour de laquelle on a fait tout le bruit que l'on sait — n'a été mise en péril à aucun moment, de convenir enfin que, quelles que soient les circonstances, aucune considération, jamais, n'a été assez forte pour prendre le pas sur le souci de la sécurité. Pour le reste, une chose est certaine, je le montrerai tout à l'heure avec des chiffres : cette première campagne d'expérimentations se traduit pour le Territoire par un surcroît de ressources très appréciable, sans que, dans les

autres domaines, on ait vu se produire, du moins de façon sérieuse, aucune de ces difficultés, qu'on nous prédisait à l'envi au début de cette année, avec une complaisance qui tournait parfois à une espèce de délectation morose.

Ceci étant dit, c'est sur la situation de notre économie que, comme chaque année à pareille époque, je vais maintenant m'arrêter un peu plus longuement, en reprenant, monsieur le président, les principaux points que vous venez d'évoquer.

L'économie du Territoire, si on la considère à la fois dans son ensemble, dans ses perspectives et dans le contexte qui est celui de la Polynésie, c'est-à-dire d'une collectivité de la République, ne se présente pas, je l'ai dit, sous le jour inquiétant où l'on se plaît, trop souvent, à la représenter.

Sans doute y a-t-il des zones d'ombre, qui requièrent notre vigilance : les activités agricoles traditionnelles ne sont pas florissantes et nous n'avons pas encore réussi à maîtriser l'inflation.

Mais, en regard, trois motifs de satisfaction nous portent à considérer l'avenir avec confiance.

En premier lieu, le Centre d'expérimentations du Pacifique est devenu un élément permanent de la conjoncture. Au moment où, passée la phase d'installation et de construction, le C.E.P. est entré dans le cycle de ses activités normales, il est devenu possible de dresser un premier bilan, et ce bilan apparaît comme positif.

En deuxième lieu, tout indique que notre programme de grands travaux, grâce auquel sera maintenu le plein emploi et poursuivi l'équipement du territoire, sera exécuté comme nous l'avions souhaité.

Enfin, l'industrie hôtelière et touristique, sur laquelle nous jouons notre avenir, prend véritablement son essor.

* * *

Je commencerai par les sujets de préoccupations.

Un des faits saillants du premier semestre de cette année 1966 est la dégradation des cours des produits d'exportation.

Le cours du coprah sur les marchés extérieurs s'est littéralement effondré. Il se tenait, en effet, en 1965, entre 90 et 100 francs français les cent kilogs : le voilà tombé maintenant à moins de 60 francs. La production, heureusement, n'a pas suivi le même mouvement. Elle ne sera guère inférieure, cette année, à celle de l'année dernière, puisque nous escomptons au moins 20.000 tonnes en 1966 contre 21.600 en 1965.

La situation est meilleure du côté de la vanille. Les cours se sont redressés, mais la récolte de cette année ne laisse pas espérer une exportation plus forte que celle de l'année dernière. Quant à la nacre, dont il est sorti un peu plus de cent tonnes pendant le premier trimestre, elle ne représente plus qu'une part très faible des exportations.

La récolte de café, entièrement commercialisée sur place, sera peu importante; il en résulte, bien que le café en parches se négocie à Papeete au double du prix de 1964, une baisse du niveau de vie dans certaines îles.

Pour ce qui est du coprah, la chute des cours n'a pas eu de répercussion sur le prix d'achat au producteur, grâce à l'intervention de la caisse de stabilisation qui, au 31 août, avait déjà versé 32 millions de francs CFP aux exportateurs. Cependant, à cause de la stagnation de la production, la situation des producteurs reste médiocre, et c'est pour ne pas l'aggraver que, récemment, lorsque la situation de l'armement local a rendu nécessaire l'augmentation des taux de fret interinsulaire, nous avons décidé, pour ce qui est du coprah, de faire supporter ce surcroît de charge par le Territoire. Il en coûtera au budget local 7 millions cette année, et 15 millions en 1967.

Dans une telle perspective, notre projet de créer dans le Territoire une industrie de transformation prend un intérêt nouveau. En effet, la courbe d'évolution des cours du coprah et de ses dérivés montre que ces derniers ont été beaucoup moins affectés par la chute des cours que le coprah lui-même. Du mois de mai 1965 au mois de juillet 1966, tandis que le coprah perdait près du tiers de sa valeur, l'huile en perdait moins du quart, cependant que les tourteaux au contraire augmentaient de plus de 10%.

Voilà donc une raison supplémentaire de faire passer dans la réalité, et au plus vite, le projet de création d'une huilerie. Où en sommes-nous à cet égard? Sur les conseils d'un expert de l'Institut de recherches pour les huiles et oléagineux, notre groupe d'études s'est orienté vers une proposition présentée par une société commerciale de Papeete. Le total des investissements s'élèverait à environ 60 millions de francs CFP. Les statuts de la société sont encore à l'étude, mais devraient pouvoir être soumis à votre approbation au cours de la présente session. On peut donc compter que l'huilerie pourra commencer à fonctionner au cours du deuxième semestre de l'année prochaine. Bien que le financement de l'opération soit déjà assuré, une large place pourra être faite aux capitaux locaux désireux de s'investir dans cette affaire, qui sera l'une des premières à bénéficier du nouveau code des investissements.

Si la création de l'huilerie permet d'écouter une amélioration du sort des producteurs de coprah, il est, dans l'agriculture, un autre domaine, celui des cultures fruitières, qui est appelé à s'étendre de plus en plus et à procurer des revenus substantiels, car l'accroissement de la population et le développement du tourisme créent à Tahiti, surtout dans l'agglomération urbaine, une demande de plus en plus forte.

Le mouvement est déjà commencé et paraît prometteur. C'est ainsi qu'aux Australes et particulièrement à Tubuai, on assiste à la naissance d'une véritable agriculture, résultat de six années de patients efforts. Fait intéressant à noter: sur les 70 maraîchers de Tubuai, une quinzaine sont des hommes jeunes. La production de légumes dépassera cette année 300 tonnes. Les premiers rendements observés sont excellents. Ils

sont le fait d'une culture intensive: pour la première fois en Polynésie une collectivité aura utilisé de façon homogène les engrais, fournis par la Société de caution mutuelle pour la commercialisation des légumes des Australes, au moyen des bénéfices réalisés sur l'exercice précédent.

Le même type d'opération se déroule aux Gambier de façon satisfaisante, bien qu'elle y soit freinée par l'insuffisance de la main-d'œuvre.

L'expérience poursuivie aux Australes et aux Tuamotu prouve que l'agriculture, si elle est intensive et met en œuvre des méthodes éprouvées, devient une activité rentable, ce qu'elle doit être d'ailleurs si l'on veut susciter chez les Polynésiens un regain d'intérêt pour les choses de la terre.

Mais les Polynésiens sont aussi, et avant tout, des hommes de la mer.

Dans ce territoire à vocation si largement maritime et dont les activités agricoles et minières stagnent ou périclitent, le choix s'impose aujourd'hui d'une politique de la pêche.

Les actions partielles qui ont été menées jusqu'ici, avec des moyens limités, par le service de l'élevage doivent être remplacées par un programme d'expansion et de modernisation mis en œuvre par un service autonome de la pêche, doté de personnel et de crédits à la mesure des objectifs du Vème Plan.

Les efforts de ce service s'orienteront dans deux directions.

Sur le plan de la consommation locale, nous devons tendre à une organisation rationnelle du commerce du poisson, reposant à Papeete sur une infrastructure portuaire et commerciale appropriée et, dans les îles, sur la création de centres de production équipés d'entrepôts frigorifiques légers. Un de ces centres existe déjà à Rangiroa. Il est prévu d'en équiper trois autres en 1967, l'un aux Iles Sous-le-Vent, un autre à Moorea, le troisième aux Marquises.

Sur le plan de l'exportation, nous avons formé le projet d'installer, avec le concours de l'Etat, une entreprise de grande pêche à caractère industriel qui pourrait prendre dans notre commerce extérieur la place que tenait la compagnie des phosphates de l'Océanie. L'étude des zones et des procédés de pêche pourrait commencer dès le début de l'année prochaine.

Enfin les conditions de vie dans les îles seront meilleures lorsque les transports intérieurs seront plus réguliers et mieux organisés.

Vous avez rappelé, monsieur le président, que cette assemblée a été saisie, au mois de juin 1963, de différents projets de réorganisation des transports maritimes interinsulaires, dont la récente grève des armateurs et des marins a montré à la fois le caractère vital et la précarité. J'espère donc que les représentants élus de ce Territoire se pencheront sans tarder sur cette importante question et feront connaître rapidement au Conseil de gouvernement les conclusions de la commission qui a été chargée d'étudier les solutions proposées.

Quant aux liaisons aériennes, elles se développent progressivement. L'équipement de l'aérodrome de Rangiroa en moyens de navigation aérienne et de météorologie est commencé : les travaux de bitumage de la piste d'Uturoa sont en cours ; les études en vue de la création d'aérodromes à Moorea, à Huahine et à Tubuai ont été entreprises et sont menées activement.

La création de Phuilerie, le développement des cultures vivrières, l'exploitation des ressources de l'océan, l'organisation de liaisons sûres et régulières pour faciliter les échanges et le développement touristique : telles sont les bases d'une politique de réanimation des archipels, politique que le conseil de gouvernement, avec votre approbation et avec votre aide, entend poursuivre activement au cours des mois et des années qui viennent.

* * *

Notre second sujet de préoccupation est la hausse du coût de la vie.

La stagnation de la production locale, la tension sur le marché de l'emploi, le gonflement des revenus du secteur tertiaire, qui entraîne le secteur primaire pour celles de ses activités qui se rattachent au marché intérieur, l'insuffisance de la formation professionnelle, — sur laquelle, M. le président, vous avez si justement insisté, — toutes ces causes provoquent, entre les prix et les salaires, une course qui est allée, ces derniers mois, en s'accroissant de plus en plus.

Entre le 1er mai et le 1er août de cette année, l'indice général du coût de la vie a augmenté de plus de 5 %, le SMIG est passé de 38,75 le 1er juin à 42,50 le 1er septembre.

Entre le 1er mai 1963 et le 1er mai 1966, la hausse officielle du coût de la vie, représentée par les variations de l'indice, a été de 37,7 %. Nous sommes devenus l'un des pays les plus chers du Pacifique et la réputation qui nous en est faite risque de freiner l'essor que nous attendons du tourisme polynésien.

C'est la raison pour laquelle le conseil de gouvernement a été amené à bloquer les prix de détail de certains produits du cru à leur niveau du 1er août. D'autre part, une réforme de la réglementation générale des prix est à l'étude. Enfin, l'extension du contrôle dans le secteur des prix libres et l'intervention des mesures particulières à certains secteurs pourraient être décidées, si le mouvement de hausse ne se ralentissait pas dans les mois qui viennent.

Ces mesures, nous le savons bien, ne sont que les palliatifs. Les causes profondes du déséquilibre entre l'offre et la demande tiennent à l'insuffisance et à l'inorganisation de la production, à l'inadaptation et à la complexité des circuits de commercialisation, à l'absence d'épargne.

Mais les circonstances nous imposent d'agir immédiatement, alors que les réformes de structure, qui sont en grande partie liées aux réalisations du Vème Plan, ne porteront leurs fruits qu'à long terme.

* * *

Les difficultés que je viens d'évoquer sont engendrées par la mutation que la Polynésie est en train de vivre. Nous ne devons pas les minimiser, mais nous ne devons pas non plus les exagérer, car elles sont, au demeurant, la conséquence même d'une prospérité qui ne se dément pas.

On a suffisamment analysé naguère, dans le détail et sans indulgence, les inconvénients du C.E.P. et les perturbations diverses qu'il a apportées dans la vie de nos îles, pour nous permettre d'affirmer aujourd'hui, au terme de la première campagne d'expérimentations que, tous comptes faits, le bilan du C.E.P., pour ce qui concerne l'économie de la Polynésie, est sans conteste positif. Voici des chiffres.

De 1962 à 1965, la valeur des importations est passée de 2.260 millions de francs CFP à 9.600 millions. Ce chiffre sera plus élevé encore en 1966. A ces importations, le C.E.P. a contribué pour 48 % en 1964 et pour 60 % en 1965.

Quant aux recettes douanières, elles ont triplé de 1962 à 1965 et représentent aujourd'hui près de 70 % de nos ressources budgétaires. Directement et indirectement, le C.E.P. a participé à ces recettes pour 38 % en 1964 et 57 % en 1965.

Si nous examinons maintenant l'apport en capital du C.E.P., nous constatons que, fonctionnement et investissements réunis, ses dépenses se sont élevées à 3.570 millions en 1964 et à 3.945 millions en 1965. Ces chiffres prennent toute leur signification lorsque nous les comparons aux recettes du budget territorial (1.111 millions en 1964, 1.323 millions en 1965) ou au montant des autres apports publics de la métropole, y compris le FIDES (1.250 millions en 1964, 2.264 millions en 1965).

S'agissant de l'emploi, le nombre des salariés du territoire est passé de 8.850 en 1962 à 14.500 au 1er mai 1966. Sur ce chiffre, le C.E.P., le C.E.A. et les entreprises associées en employaient 4.384, soit près du tiers, sur lesquels 3.841 polynésiens.

La production intérieure brute est passée entre 1963 et 1965, de 5 à 10 milliards, alors qu'elle n'aurait atteint que 6 milliards si l'économie avait continué à croître au rythme de 1960 à 1962, c'est-à-dire de 9 % par an.

Les industries alimentaires, le bâtiment, le commerce, les revenus procurés aux agriculteurs et aux pêcheurs par la vente des produits du cru destinés à la consommation locale, ont bénéficié d'un coup de fouet extraordinaire.

On peut dire que l'économie de la Polynésie repose actuellement pour moitié sur l'activité du C.E.P.

C'est pourquoi on pouvait à juste titre se demander si l'achèvement des grands travaux entrepris à Papeete et sur les atolls n'allait pas provoquer une récession grave.

Il apparaît heureusement aujourd'hui que ces craintes n'étaient pas fondées.

Le C.E.P. atteint progressivement, sans à-coups, son régime de croisière. Il tend à prendre dans la vie quotidienne de la Polynésie une place essentielle et permanente. Son activité, qui reste l'un des moteurs de notre économie, se maintient

à un niveau élevé, ainsi qu'en témoigne la prévision de l'emploi. Au 1er janvier 1967, le C.E.P., le C.E.A. et les entreprises annexes emploieront environ 4.000 travailleurs, contre 5.460 au 1er janvier 1966. Les réductions d'effectifs auront surtout porté sur les salariés d'origine extérieure au territoire, et, fait plus encourageant encore, la proportion d'emplois permanents confiés à des Polynésiens se sera notablement accrue.

* * *

Le second élément favorable de la conjoncture est le début de l'exécution du programme de grands travaux prévu dans le cadre du Vème Plan.

La construction de l'hôpital général a commencé au mois de juillet, sur le terrain de Mamao, enfin libéré de ses occupants sans titre.

Sur l'emplacement de l'ancien palais de la reine, va s'édifier le palais de votre assemblée, cependant que la nouvelle Résidence s'élèvera à la place de l'ancienne, livrée le mois prochain à la pioche des démolisseurs.

La Maison des jeunes et de la culture, la piscine, le stade olympique, devraient commencer à sortir de terre avant la fin de l'année, de même que la cité scolaire du Taaone pour la construction de laquelle la procédure d'appel d'offres est d'ores et déjà engagée.

Si l'on ajoute à ces grandes réalisations, la multitude de petites et moyennes opérations financées sur des fonds publics de toutes origines, en cours d'exécution ou, sur le point d'être entreprises, on atteint un volume de travaux de près de deux milliards de francs CFP, qui nous fait envisager l'avenir immédiat avec sérénité. D'abord parce que ces travaux vont donner à la Polynésie les équipements administratifs, sociaux et économiques dont elle a tant besoin. Ensuite, parce qu'ainsi est écartée la menace que pouvait faire planer sur le marché du travail la diminution des effectifs du C.E.P., ainsi que le licenciement des 500 travailleurs de la compagnie des Phosphates de l'Océanie.

Pour ce qui concerne ces derniers, leur reconversion ne pose aucun problème. Tous les ouvriers spécialisés sont assurés d'être réembauchés. Quant aux manœuvres, ils trouveront sans peine du travail à Papeete ; certains d'entre eux préfèrent d'ailleurs regagner les Australes, où la réussite des cultures maraichères les incite au retour de la terre.

* * *

La troisième raison pour laquelle nous estimons que notre situation est bonne tient au développement de notre industrie touristique qui est en train véritablement de prendre son essor.

Contrairement à ce que pronostiquaient les sceptiques, les expérimentations nucléaires n'ont pas tué le tourisme... ni apparemment les touristes.

Au cours du premier semestre, 7.500 visiteurs, soit 5 % de plus que pendant la période correspondante de 1965, ont été accueillis dans le territoire, pour une durée moyenne de 6 jours ; dans le même temps, le nombre de visiteurs à bord des paquebots de croisière et de ligne a progressé de 8 %. Une progression plus forte encore, enregistrée en juillet et en août, permet de prévoir que 17.000 touristes, c'est-à-dire l'objectif que nous nous étions fixé dans le cadre du Vème Plan, séjourneront cette année en Polynésie, contre 15.000 en 1965, cependant que 40.000 visiteurs y feront des escales de croisière ou de transit, contre 37.000 en 1965.

Ces résultats sont certes encourageants : ils auraient été meilleurs encore si notre capacité hôtelière avait été plus grande.

Heureusement, nos grands projets hôteliers prennent enfin corps.

Après de multiples péripéties, le projet de OUTU MAORO a été repris sur des bases entièrement nouvelles. Devenu maître de l'opération en acquérant le terrain, le territoire a confié à l'Office de développement du tourisme le soin de mettre le projet en œuvre.

Au moyen d'un crédit de 35 millions inscrit à cet effet sur le FIDES, et d'un emprunt de 30 millions que lui consentira la Caisse des dépôts et consignations, l'Office financera les travaux d'infrastructure, dont les plans ont été réétudiés par la SCET-Coopération, de façon à ce que leur coût reste dans les limites financières que nous nous sommes imparties. L'appel d'offres relatif à ces travaux est sur le point d'être lancé ; les offres seront examinées en octobre et les travaux pourraient commencer avant la fin de l'année.

Le projet remanié prévoit la construction de deux hôtels et non plus trois, comme il était envisagé dans le projet initial. L'Office aura la charge de céder aux deux sociétés hôtelières les terrains nécessaires aux constructions, soit trois hectares environ pour chaque hôtel, à un prix calculé de façon à assurer au moins le remboursement de l'emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts.

Sur le terrain restant — six hectares environ —, le territoire et l'Office pourront installer des équipements sportifs et culturels, tels que plages, port de plaisance, musée, centre des métiers d'art...

La société pour la construction et l'exploitation du premier hôtel du complexe d'OUTU-MAORO a été constituée avec la participation de la Banque de l'Indochine et de l'U.T.A. Cet hôtel, d'une capacité de 200 chambres sera un hôtel de première catégorie ; il pourrait être mis en chantier au début de 1967.

Après une période de piétinement, voici donc l'opération d'OUTU-MAORO relancée grâce à l'intervention du Territoire et de l'Office du tourisme.

Elle n'est plus la seule. Un autre projet, le projet de TA-HARAA, bien qu'il n'ait été conçu qu'au mois de mai de cette année, a pris forme à une vitesse surprenante.

Son promoteur, M. LONG, est un homme d'affaires américain qui possède déjà des intérêts en Polynésie dans l'industrie hôtelière. L'hôtel de luxe qu'il se propose de construire à Taharaa, selon une conception originale qui sauvegardera la beauté du site, aura une capacité de 200 à 250 chambres. Il représentera avec ses annexes un investissement d'environ 500 millions de nos francs Pacifique.

La Caisse centrale de coopération économique, a accepté d'apporter son concours à cette réalisation, sous la forme d'un prêt de 250 millions de francs CP. Le dossier technique est très avancé et le démarrage des travaux pourrait intervenir avant la fin de l'année.

Ces deux grands projets, pièces maîtresses de notre infrastructure hôtelière, seront réalisés à Tahiti. Mais les autres îles ne sont pas oubliées, car elles doivent, elles aussi, entrer de plus en plus dans les circuits touristiques et recevoir leur part des revenus distribués.

L'Union Touristique et hôtelière, récemment constituée par l'UTA et les Chargeurs Réunis a conclu avec le Club Méditerranée un protocole dont l'objet est de développer les installations du Club en Polynésie et de créer des installations nouvelles. Le programme, pour les deux années qui viennent, comporte les principaux points suivants :

— à Moorea, la capacité du village sera portée de 150 à 300 lits, cependant que les installations actuelles seront rendues plus confortables ;

— à Tahaa et à Rangiroa, capacité accrue de 50 lits ;

— à Bora-Bora, enfin, sera édifié un village de vacances qui pourra accueillir 150 à 200 estivants.

C'est donc, au total, 350 lits supplémentaires au moins que l'Union touristique et hôtelière et le Club Méditerranée ont décidé d'installer à Moorea, à Rangiroa et dans les îles Sous-le-Vent d'ici la fin de l'année 1968.

L'importance des capitaux investis, qu'ils soient français ou étrangers, qu'ils proviennent de sociétés privées ou de sociétés d'État, atteste la confiance grandissante que l'on porte au développement du tourisme en Polynésie. Nous sommes l'objet en effet de bien d'autres sollicitations, dont je ne parlerai pas davantage aujourd'hui, car ces démarches, bien qu'insistantes parfois, n'ont pas abouti encore à des projets en forme.

Cette confiance, nous devons continuer à l'encourager. Déjà nous avons donné aux investisseurs des avantages et des garanties solides dans le domaine de la fiscalité : notre code des investissements et notre régime fiscal de longue durée constituent des moyens d'incitation puissants dont l'effet a commencé à se faire sentir.

Nous le devons aussi en orientant les capitaux locaux vers les prises de participation que les promoteurs des grandes affaires hôtelières sont disposés à leur offrir.

Nous le devons enfin en faisant assumer par la puissance publique les actions de publicité, d'études de marchés, de réglementations et de coordination qui feront de notre tourisme, jusqu'alors artisanal, une véritable industrie, structurée, dynamique et florissante.

L'instrument de cette promotion est l'Office de développement du tourisme. Créé le 28 mars dernier par une délibération de votre assemblée, l'Office est non seulement en place depuis le milieu de l'année, mais déjà son action a commencé à porter des fruits dans tous les domaines, dans celui des études comme dans celui des réalisations, notamment pour encourager les grands projets hôteliers dont j'ai parlé tout à l'heure.

Mais nous n'aurions pas fait assez si, en même temps que cet effort d'organisation, d'équipement et de promotion, nous n'apportions aussi toute notre attention et tous nos soins à préserver les beautés naturelles qui font l'attrait incomparable de nos îles. Prenons garde que les moyens accrus dont disposent aujourd'hui les particuliers comme les collectivités publiques ne servent qu'à faire proliférer et à rendre plus durable la médiocrité et la laideur. Un souci esthétique doit présider à toutes les entreprises, qu'elles soient publiques ou privées. Il y va de la renommée de ce pays. Et lorsque cette renommée est à peu près notre seule fortune, nous devons en être plus jaloux encore. C'est pourquoi tout ce qui touche à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire doit prendre dans nos préoccupations une part aussi importante que celle que nous réservons au développement touristique. Négliger l'un, c'est compromettre l'autre. Aussi est-ce une nécessité de nous montrer la-dessus d'une exigence sourcilieuse, d'enseigner l'opinion, et d'abord la jeunesse, enfin de nous doter de l'organisation et des moyens qui sont nécessaires pour pouvoir, s'il le faut, faire respecter cette exigence.

A cet égard, le conseil du gouvernement a proposé, il y a quelques mois, à votre assemblée, qui l'a approuvée, la création d'un service de l'urbanisme. La mise en place de ce service s'avère laborieuse à cause des conditions difficiles qui sont faites aujourd'hui aux agents de la puissance publique dans ce Territoire. La métropole a été saisie depuis longtemps de ce problème que vous avez évoqué également, M. le Président, et nous espérons qu'une amélioration appréciable sera apportée, l'an prochain, à une situation qui risque, en période de développement accéléré, de freiner, et de la façon la plus inopportune, la marche des services publics.

Pour en revenir au service de l'urbanisme, nous espérons qu'il sera entièrement organisé avant la fin de l'année. Mais il ne jouerait pas le rôle — capital, je le répète — que nous attendons de lui, s'il ne disposait pas d'une réglementation complète et exactement adaptée. Dans ce domaine, un travail important, animé par le conseil de gouvernement, a été accompli par une série de groupes d'études en vue, d'une part de modifier et de compléter le code d'aménagement, d'autre part de préparer tous les textes d'application que ce code lui-même a prévus et qui n'avaient pas été élaborés depuis 1961. L'ensemble de cette réglementation — auquel il ne manquera plus qu'un code forestier, dont la mise au point est en cours — a été déposé sur le bureau de votre assemblée au mois de mai dernier, mais n'a pu être discuté avant la clôture de vos travaux. Vous aurez donc à en débattre au cours de la présente session. Je ne saurais trop insister sur l'importance des décisions que vous allez prendre et sur l'urgence qui s'attache à cette affaire.

La conjoncture, dans l'ensemble favorable, que j'ai analysée permet une bonne exécution du budget 1966.

Les prévisions de recettes seront dépassées, vraisemblablement, de près de 450 millions. Tous les postes sont en augmentation, à l'exception des droits d'enregistrement et des taxes à l'exportation. Les droits d'entrée, en produisant 350 millions de plus que prévu, arrivent de loin en tête, et représenteront, avec 810 millions environ, 45 % des recettes de l'exercice.

Une partie de ces plus-values a déjà servi à alimenter un deuxième collectif et sera donc dépensée avant la fin de l'année : 62 millions sont versés aux communes au titre des ristournes sur les produits des droits d'entrée, 35 millions sont mis à la disposition de la Caisse de stabilisation du coprah : 8 millions sont consacrés au soutien du frêt du coprah ; une quarantaine de millions sont affectés à des dépenses diverses, dont le tiers au profit du service de santé.

En même temps, il est vrai, des dépenses prévues au budget primitif n'auront pas été réalisées ; on peut les évaluer à une cinquantaine de millions.

L'excédent réel des recettes sur les dépenses peut donc être estimé, compte tenu du deuxième collectif, à plus de 300 millions.

Le financement du budget d'équipement 1967 par les plus-values escomptées en 1966 permettra de consacrer aux dépenses de fonctionnement des services la totalité des recettes ordinaires du prochain exercice.

Le budget qui vous est proposé pour 1967 est à la fois un budget de croissance et un budget de prudence.

Il est en premier lieu un budget de croissance par l'importance des moyens supplémentaires mis à la disposition des services de l'enseignement et de la santé, dont les besoins, en expansion continue, doivent être satisfaits en priorité. Il l'est en second lieu par les mesures nouvelles qui traduisent l'orientation que nous entendons donner à notre action : création d'un service de la jeunesse et des sports, création d'un service de la pêche, création d'un fonds de l'habitat, mise en place du service de l'urbanisme et de l'habitat, contribution au fonctionnement de l'office du tourisme. Il l'est enfin par l'augmentation du volume des interventions économiques en faveur des producteurs de coprah, soit sous la forme de dotations à la Caisse de stabilisation des cours, soit au titre du soutien du frêt interinsulaire.

Mais il est aussi un budget de prudence, du moins de prudence relative, par l'évaluation qui a présidé à l'établissement des prévisions de recettes, fixées à un niveau supérieur à celui des prévisions de 1966, mais inférieur au montant des recettes réelles escomptées pour cette année.

Ces prévisions ont été établies en tenant compte d'abord d'un rythme d'importation qui va décroître, puisqu'il n'y aura pas, en 1967, de campagne d'expérimentations, ensuite d'un ralentissement des transactions immobilières, enfin d'une déviation des courants commerciaux vers la communauté européenne, dont les importations ne sont pas soumises à droits de douane.

Il serait d'autant plus imprudent de surévaluer les prévisions de recettes en 1967 que l'évolution du coût de la vie peut être de nature à nous imposer, en cours d'exercice, des ajustements importants auxquels seules des plus-values éventuelles permettront de faire face.

J'ajoute que, dans le décompte des recettes, il entre une contribution de l'Etat de 80 millions qui représente la première tranche de la prise en charge des fonctionnaires du territoire.

Il faut ajouter à cette aide la prise en charge du service des grandes endémies (tuberculose, filariose, lèpre) qui a fait, de la part du Ministère d'Etat, l'objet d'une proposition que le conseil de gouvernement a décidé de retenir. Cette prise en charge représente 36 millions CP.

Malgré cette double contribution de l'Etat et malgré l'optimisme qui a corrigé, parfois, la prudence dont je parlais tout à l'heure, les recettes ordinaires que les services escomptent pour l'exercice 1967, et qui s'élèveront, si elles sont entièrement réalisées, à 1.756.000.000 francs, ne suffiront pas à équilibrer le budget de fonctionnement. Pour couvrir, par ce moyen, l'ensemble des dépenses ordinaires, il s'en faut encore d'au moins 160 millions.

Aussi, afin de ne pas diminuer l'effort propre du Territoire en matière d'équipement — effort qui, je le rappelle, a été évalué à plus d'un milliard de francs Pacifique dans le cadre du Vème Plan — le Conseil de gouvernement a-t-il estimé que le déficit du budget de fonctionnement en 1967 ne devait pas être comblé par un recours à la Caisse de réserve, mais par un léger accroissement de la pression fiscale, dans les secteurs où il lui a paru que la conjoncture était de nature à faire supporter légèrement cet effort supplémentaire. Les mesures envisagées sont encore à l'étude et vous seront soumises dans quelques jours.

Telles sont les grandes lignes du document budgétaire que le conseil de gouvernement déposera dans quelques jours sur le bureau de votre assemblée. Le budget pour 1967 a été établi, vous le voyez, dans le double souci, d'une part de faire face aux charges accrues de fonctionnement, en premier lieu dans le domaine des activités de caractère social qui ont retenu, comme la vôtre M. le Président, l'attention particulière du conseil de gouvernement, d'autre part de poursuivre l'effort d'équipement qui, ajouté aux contributions diverses de la métropole, doit permettre au Territoire d'atteindre les objectifs du Vème Plan.

*
* * *

Le Vème Plan, c'est 1970. Mais déjà il nous faut regarder plus loin. Car c'est l'avenir qui porte le présent, même dans ce pays où le présent est si fort et l'instant si beau.

Je crois profondément que cet avenir, — si nous prenons soin de le prévoir et de le préparer, si nous nous ouvrons sur le monde au lieu de nous replier sur nous-même —, cet

avenir est pour la Polynésie un avenir de promesses. En cette époque où tout se transforme si étonnamment autour de nous, où le progrès des communications est si rapide, où nous voyons naître et s'étendre la civilisation des loisirs, la Polynésie découvre que sa position géographique qui, hier, faisait son isolement, lui donne vocation à devenir, demain, pour reprendre une expression du général de GAULLE, « un centre essentiel des grandes communications du grand Pacifique ».

Une telle situation ouvre à notre tourisme les perspectives d'un développement quasi illimité. J'ai essayé de montrer tout à l'heure les efforts que nous faisons et ceux qui se préparent pour nous mettre en situation d'exploiter cette chance.

Mais la Polynésie peut jouer un rôle plus grand encore. Elle peut être, elle doit être dans le Pacifique un foyer de recherches, de rencontres et de rayonnement. Les vœux et les encouragements que le président de la République nous a prodigués récemment à cet égard vont à la rencontre de méditations et de projets dont j'ai eu l'occasion de m'entretenir déjà avec nombre d'entre vous. Le temps est venu maintenant — et nous y travaillons — de proposer au gouvernement un programme d'action culturelle et scientifique auquel nous assignons un triple but : préserver l'originalité de la Polynésie, c'est-à-dire ce qui fait son caractère et son âme ;

développer, dans le milieu marin qui est son élément, les recherches pures et les recherches appliquées qui doivent contribuer au progrès des connaissances et au progrès économique : susciter autour de ces activités un mouvement d'échanges et de rencontres afin d'étendre largement le rayonnement de notre pays dans cette partie du monde.

Voilà de quoi nourrir nos songes et nos ambitions. Voilà de quoi apporter des espérances à notre jeunesse, des promesses à notre économie et un nouveau renom à notre Territoire.

Ces ambitions, la Polynésie peut les avoir, assurée qu'elle est de ses attraits et de ses dons, assurée aussi d'appartenir à un ensemble sur lequel, — une grande voix, tout récemment, le rappelait ici-même — elle peut se reposer avec confiance.

Mesdames, messieurs, je déclare ouverte votre deuxième session de l'année 1966.

Vive le Général de GAULLE !

Vive la Polynésie française !

Vive la France !